

Tranche	Quotient	Tarif
1 ^{ère} tranche	0/507 €	3,57 €
2 ^{ème} tranche	508/799 €	4,13 €
3 ^{ème} tranche	800/1099 €	4,31 €
4 ^{ème} tranche	1100/1299 €	5,00 €
5 ^{ème} tranche	>1300 €	5,20 €

-Application du tarif de la 5^{ème} tranche pour les intervenants extérieurs soit 5,20 €

-Tarif pour les enfants présents sans réservation préalable : 5,30 €

OBJET : Tarifs garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

Mme CERVANTES demande si les parents sont facturés lorsqu'un enfant inscrit n'est pas présent. La réponse est oui.

Mme PLAVERET propose une augmentation plus importante du tarif de la 4^{ème} tranche afin de lisser les écarts.

M. NOEL dit que les écarts entre les tarifs sont moins importants que pour la cantine.

M. BOUCHEZ souhaite depuis 3 ans que les écarts entre chaque tranche soient identiques.

M. BLONDET ajoute qu'on pourrait suivre la même augmentation que celle du coût de la vie.

M. TIOLLIER souligne que la proposition de Mme PLAVERET conduirait à une forte augmentation du tarif de la tranche concernée.

Monsieur le Maire invite la commission ad hoc à se réunir ultérieurement afin de formuler ses propositions sur les tarifs du service périscolaire à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal souhaite appliquer une augmentation de 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants, pour l'année scolaire 2018/2019 :

Tranches	Quotient	Tarif
1 ^{ère} tranche	0/507 €	0,82 €
2 ^{ème} tranche	508/799 €	1,43 €
3 ^{ème} tranche	800/1099 €	1,63 €
4 ^{ème} tranche	1100/1299 €	1,79 €
5 ^{ème} tranche	>1300 €	2,04 €

OBJET : Tarifs temps d'activités périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des TAP pour l'année scolaire 2017/2018.

M. CLONIET souligne que la commune est la seule du territoire de Cœur de Savoie à rester sur une semaine scolaire de 4,5 jours à la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver les mêmes tarifs, pour l'année scolaire 2018/2019 à savoir : 3 € par cycle (15 cycles au total sur une année) et application de la grille tarifaire de la garderie périscolaire pour l'inscription de manière exceptionnelle d'un enfant à une séance de TAP.

OBJET : Demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Le Pray dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local des Territoires Ruraux) 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le diagnostic énergétique réalisé par un bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement des collectivités dans leur démarche d'efficacité énergétique, sur le groupe scolaire Le Pray.

Cet audit, souhaité par le Conseil Municipal, fait état des performances thermiques médiocres au regard des objectifs nationaux de ce bâtiment construit en 1995. Afin d'atteindre les objectifs du cahier des charges de l'ADEME et ainsi réduire la facture énergétique de l'école, le bureau d'études propose différentes améliorations à mettre en place, dont Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux le coût et le retour sur investissement de ces actions.

Il propose de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la DSIL 2018, pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Le Pray.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande d'aide financière.

OBJET : Autorisation de signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sur Cœur de Savoie pour 2018 à 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune perçoit une aide financière de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour son accueil de loisirs (service périscolaire) dans le cadre d'un CEJ.

Le CEJ est « un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et un partenaire ». Dans sa séance du 14 octobre 2014, l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer ce CEJ pour la période 2014 à 2017. Ce contrat étant arrivé à échéance, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à le reconduire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un Contrat Enfant Jeunesse (CEJ) sur Cœur de Savoie pour 2018 à 2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

OBJET : Convention avec le CDG (Centre de Gestion) 73 pour l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

Monsieur le Maire précise que le législateur a instauré l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique. Le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

Avec la médiation, le règlement du litige s'effectue de manière plus rapide et apaisée et moins formalisée et coûteuse que la voie contentieuse.

Pour les collectivités qui intégreront ce nouveau dispositif, aucun agent ne pourra saisir le juge d'un litige qui relève des matières détaillées dans le décret n° 2018-101 du 16 février 2018, sans passer préalablement par la médiation mise en œuvre par le Cdg.

Ce nouveau service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

OBJET : Décision modificative n°1 sur le budget principal 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un mail adressé par le Comptable Public : « La prise en charge du budget principal a révélé l'anomalie suivante : Le compte 7581 "redevances diverses" n'est pas suffisamment détaillé. Selon la nature du produit, il faut inscrire les crédits soit au compte 75814 "redevances sur l'énergie hydraulique" soit au compte 7588. Cette modification doit intervenir par décision modificative votée lors de votre plus prochain conseil. »

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante sur le budget principal 2018 :

– Compte 7581 « redevances diverses » - 200€ – Compte 7588 « produits divers » + 200€

OBJET : Création de deux emplois non permanents d'adjoint technique pour l'accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer deux emplois non permanents d'agent des services techniques, pour un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet. Cette création permettra à la collectivité de recruter deux jeunes sur quinze jours chacun pendant l'été.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu de très nombreuses candidatures cette année pour les jobs d'été. Il invite les candidats non retenus à reformuler une demande pour l'année prochaine.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

-de l'avancement de la construction du restaurant scolaire et espace garderie.

-de la consultation en cours pour les aménagements de sécurité sur la route départementale à La Baraterie et La Chapelle. Aucune des entreprises consultées ne peut réaliser les travaux pendant l'été. Les travaux seront donc réalisés en septembre.

-du remplacement du défibrillateur pour 1 090€ HT. Le nouvel appareil est garanti 10 ans. Procéder à la réparation de l'ancien matériel aurait été aussi onéreux et la machine n'était plus sous garantie.

-de la mise à jour du plan de ville pour 490€ HT.

-de la commande d'un bacs à BD et de chevalets de présentation pour 374,26€ HT pour la bibliothèque.

A noter que l'Agence Régionale de Santé a prêté à la commune une exposition sur le moustique tigre. Cette exposition est visible à la bibliothèque pendant les horaires d'ouverture.

-de la signature d'un devis pour l'entretien annuel des capotages d'un montant de 2740€. Cet entretien est effectué par la Régie de Territoire. Mme PLAVERET dit que dorénavant cette association s'appelle Fib'Ethik.

M. TIOLLIER demande si cet entretien n'est pas effectué par notre prestataire en charge de l'eau potable. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2013, l'assemblée a porté sa réflexion sur l'installation d'un système de vidéoprotection au sein des espaces publics centraux (salle des fêtes, école, espace communal Mont Charvet,...). Cette réflexion a été induite notamment par les cambriolages subis par le commerce.

Aujourd'hui de nouvelles dégradations sont constatées presque quotidiennement sur les aménagements des espaces publics. La technologie sur le système de vidéoprotection ayant évolué depuis 2013, la gendarmerie a actualisé son étude. Le coût d'un tel système est d'environ 16 000€ HT.

M. BLONDET et Monsieur le Maire précisent qu'il ne faut pas confondre vidéoprotection et vidéosurveillance.

M. ROZIER souhaite savoir si les aides de l'état pour cette installation sont toujours les mêmes. Monsieur le Maire répond qu'elles sont en diminution mais que la Région subventionnerait ce genre d'opération.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'évoquer lors d'une prochaine réunion ce sujet afin de prendre une décision sur l'installation ou non d'un système de vidéoprotection.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

-qu'il a soumis à la Communauté de Communes Coeur de Savoie, l'inscription de la forêt alluviale comme secteur à enjeux avec un programme d'actions à mener pour sa préservation et sa mise en valeur dans le cadre du Contrat Vert et Bleu (CVB).

« La Trame Verte et Bleue (TVB) est un enjeu d'aménagement du territoire, qui a pour ambition de concilier la préservation de la biodiversité et le développement des activités humaines, tout en améliorant le fonctionnement écologique du territoire. Le dispositif « contrat vert et bleu (CVB) » proposé par la région est un outil opérationnel destiné à mettre en œuvre des actions pour préserver et restaurer la TVB du territoire considéré.

Avant la mise en place d'un CVB, une étude préalable est réalisée, afin de définir les secteurs à enjeux et les objectifs identifiés sur le territoire, et mettre en place un programme d'actions. Ces actions peuvent être portées par différents maîtres d'ouvrage (associations, communautés de communes, département, communes, ...) et en partie subventionnées par différentes structures (Région, Union Européenne, Agence de l'eau, ...). »

-que les dotations versées par l'Etat en 2018 à la commune sont en très forte baisse. On peut notamment souligner que la Dotation Solidarité Rurale passe de 59536 € en 2017 à 39351€ en 2018 soit une baisse d'environ 34%.

-d'une demande d'emplacement pour l'installation d'un camion pizza itinérant le samedi soir.

Mme LARCHIER dit qu'autoriser cette installation pourrait être gênant pour le commerce local qui vend des pizzas. Mme PLAVÉRET est d'accord. M. BLONDET dit que c'est délictueux de l'autoriser, d'autant plus que cette année, le Conseil a décidé d'appliquer le paiement du loyer à l'exploitant du commerce. M. NOEL dit qu'il serait bien de rencontrer l'exploitant du commerce afin de lui expliquer que la commune préserve son activité mais qu'il doit en contrepartie développer le rayon épicerie comme déjà demandé par le Conseil Municipal.

-des dons récoltés par le Téléthon en 2017 sur la commune soit 780 €.

Monsieur le Maire rappelle que la Fédération des Maires de Savoie a proposé une motion portant sur la défense des activités de pastoralisme face aux attaques de loup.

M. NOEL dit que l'inauguration du terrain de tennis se déroulera le vendredi 29 juin prochain à partir de 17h. Il précise que ce sera un moment convivial auquel la population est invitée.

Mme PLAVÉRET souhaite faire une communication sur l'ambrosie. C'est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Elle invite la population à éliminer cette plante de leur terrain par arrachage (avec port de gants) avant qu'elle ne soit en fleurs. Pour toutes informations complémentaires, Mme BARRÉ est la référente communale.

Autres événements à venir :

-apéritif républicain le samedi 14 juillet à partir de 11h à l'espace communal Mont Charvet avec un concert de La Clique,
-séance de cinéma plein air le mercredi 11 juillet avec la diffusion du film « La la land » - RDV à la tombée de la nuit sur l'espace sous la salle des fêtes.

La séance est levée à 21 heures 45

Fait à Cruet, le 22 juin 2018

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Monsieur le Maire, Etienne PILARD

